
MAIRIE DE VILLETANEUSE
AVIS DE
CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire informe les habitants que le Conseil municipal est convoqué et se réunira à la Mairie, en séance ordinaire, le :

LUNDI 27 JUIN 2022 A 20H00

**LA SEANCE SERA RETRANSMISE EN DIRECT
VIA LE SITE INTERNET DE LA VILLE.**

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 23 mai 2022.

D. EXCELLENT :

Affaire n°1 :

- REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL _ ADOPTION DE LA NOUVELLE REDACTION.

Affaire n°2 :

- COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES – DESIGNATION D’UN NOUVEAU MEMBRE DE LA DEUXIEME COMMISSION SUITE A LA DEMISSION D’UNE ELUE.

Affaire n°3 :

- DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU CONSEIL D’ECOLE DE JULES VALLES SUITE A LA DEMISSION D’UNE ELUE.

Affaire n°4 :

- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L’INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2022.

Affaire n°5 :

- RAPPORT D’UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE AU TITRE DE L’ANNEE 2021.

Affaire n°6 :

- RAPPORT D’UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE AU TITRE DE L’ANNEE 2021.

Affaire n°7 :

- REVISION ANNUELLE DES TARIFS MUNICIPAUX POUR L’ANNEE 2022, A PARTIR DU 01 SEPTEMBRE 2022.

Affaire n°8 :

- CREATION D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL.

Affaire n°9 :

- MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Affaire n°10 :

- FIXATION DE LA REMUNERATION D'AGENTS.

Affaire n°11 :

- APPROBATION DES CONTRATS ET REMUNERATIONS DES ENSEIGNANTS SUR LE TEMPS PERI-SCOLAIRE : RESPONSABLE DE LA PAUSE MERIDIENNE.

Affaire n°12 :

APPROBATION DES CONTRATS ET REMUNERATIONS DES ENSEIGNANTS SUR LE TEMPS PERI-SCOLAIRE : RESPONSABLE DE L'ACCUEIL DU MATIN.

Affaire n°13 :

- APPROBATION DES CONTRATS ET REMUNERATIONS DES ENSEIGNANTS SUR LE TEMPS PERI-SCOLAIRE : RESPONSABLE DES ETUDES SURVEILLEES.

Affaire n°14 :

- APPROBATION DES CONTRATS ET REMUNERATIONS DES ENSEIGNANTS SUR LE TEMPS PERI-SCOLAIRE : ENCADRANT DES ETUDES SURVEILLEES.

Affaire n°15 :

- APPROBATION DES CONTRATS ET REMUNERATIONS DES ENSEIGNANTS SUR LE TEMPS PERI-SCOLAIRE : ENCADRANT DE LA PAUSE MERIDIENNE.

Affaire n°16 :

- APPROBATION DES CONTRATS ET REMUNERATIONS DES ENSEIGNANTS SUR LE TEMPS PERI-SCOLAIRE : ENSEIGNANTS AYANT DES FONCTIONS D'ENSEIGNEMENT AUPRES DES ENFANTS OU DES JEUNES.

Affaire n°17 :

- RESTRUCTURATION ET AUGMENTATION DU CAPITAL DE SEQUANO.

Affaire n°18 :

- APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE AUX ACTIONS DE PREVENTION BUCCO-DENTAIRE ENTRE LA COMMUNE ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS.

T. ZAHIDI :

Affaire n°19 :

- CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE SAINT DENIS – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE VILLETANEUSE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA COMMISSION LOCALE FSL 2022-2024.

Affaire n°20 :

- PROJET DE REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL (RLPi).

D. MARMIGNON :

Affaire n°21 :

APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA PASSATION D'UN ACCORD-CADRE DE PRESTATIONS D'ELAGAGES ET ABATTAGES D'ARBRES EN VOIRIE, EN PARCS ET ETABLISSEMENTS PUBLICS DES VILLES, DE PLANTATIONS D'ARBRES EN VOIRIE, DE FOURNITURE D'ARBRES, ET DE DIAGNOSTICS PHYTOSANITAIRES.

H. BAH :

Affaire n°22 :

- MAISON DE SANTE : SELECTION DES TROIS CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR DANS LE CADRE DU CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE ET LANCEMENT DES ETUDES DE CONCEPTION.

F. LAROCHE :

Affaire n°23 :

- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE (DPV) 2022.

S. GURSOY :

Affaire n°24 :

- APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LE CABINET D'AVOCAT BRAULT POUR ASSURER UNE PERMANENCE JURIDIQUE MENSUELLE GRATUITE A DESTINATION DES HABITANTS DE VILLETANEUSE ET AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE LA SIGNER.

D. EXCELLENT :

Affaire n°25 :

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Villetaneuse, le 21 juin 2022

Le Maire,

Dieunor EXCELLENT

